Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 22 septembre 2026, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, PRUVOST Stéphanie, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CLERBOUT Jacqueline, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERAMAUX Martine, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Bruno, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim, ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FLAHAUT Karine, FRAPPÉ Thierry, GAROT Line, GAUTIER Odile, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERTOGH Chloé, HEUGUE Éric, CARLIER Marie-Ange, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISEL Peggy, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROUSSEL Bruno, SCALONE Jean-Pascal, SÉBERT Géraldine, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, FOUCAULT Grégory donne procuration à STACH Grégory, PETIT Céline donne procuration à MARIINI Laëtitia, COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, CRESPEL Bérengère donne procuration à MAHAUT Jurgen, DA SILVA Franck donne procuration à LECLERCQ Odile, DEBAS Gregory donne procuration à DE CARRION Alain, DESCAMPS Nicolas donne procuration à LOISEL Peggy, DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, LECOCQ Bernadette donne procuration à BARROIS Alain, LEMATTRE Florence donne procuration à BOSSART Steve, RENAUT Cédric donne procuration à MAESEELE Alexandre, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, TRACHÉ Bruno, WILLEMAND Isabelle, YVAIN Dominique

Monsieur PATOUX Gauthier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026_CC193

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
22 septembre 2026

ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

MOTION POUR LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DE LA DESSERTE TGV DIRECTE BETHUNE–PARIS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Première intercommunalité du Pas-de-Calais, avec ses 100 communes et ses 280 000 habitants, notre territoire bénéficie d'une situation géographique privilégiée : à moins de deux heures de trois capitales mondiales, Paris, Londres et Bruxelles. Ce positionnement est un atout majeur pour son attractivité et son développement.

Par les investissements que nous menons, et qui vont se renforcer, nous sommes aujourd'hui en pleine phase de réindustrialisation, avec la création de plus de 3 400 emplois en dix ans. Et pendant ce temps, la desserte TGV Béthune–Paris recule.

Ce paradoxe n'est pas acceptable.

Notre agglomération compte plus de 12 500 emplois industriels et 165 sites industriels, dont 32 leaders mondiaux. Avec la vallée de l'électrique et de la batterie, de grands groupes internationaux s'installent ou se développent ici : la première gigafactory de batteries électriques (ACC), Minth, Renault Electricity et, tout prochainement, l'un des data centers de Meta. Le siège social de Voies Navigables de France est également implanté sur notre territoire, et l'Université de l'Artois y renforce son développement, avec une école d'ingénieurs et la construction d'une plateforme de transfert de technologie énergétique unique en Hauts-de-France.

Pour accompagner cette dynamique, nous avons investi dans nos infrastructures. Dans le cadre de notre projet de territoire « Agglo 100 % Durable » (750 millions d'euros sur dix ans), la mobilité est un enjeu majeur : nous avons engagé un programme ambitieux d'aménagement de nos pôles gares (Béthune, Lillers, Isbergues, pôle d'échanges multimodal Sud).

La gare de Béthune est la première porte d'entrée ferroviaire de l'agglomération : elle accueille près de 1,8 million de voyageurs par an et plusieurs milliers d'abonnés venus de tout le territoire, dont plus de la moitié pour le travail. Plus de 25 millions d'euros d'investissements publics ont été consacrés à la gare et à ses abords en dix ans, dont 10 millions d'euros entre 2022 et 2024 pour sa mise en accessibilité.

Nous avons fait le choix d'investir aux côtés de la SNCF et de la Région Hauts-de-France. Nous demandons que le réseau ferroviaire accompagne ce choix.

Or, depuis 2019, c'est l'inverse qui se produit.
6 allers-retours TGV directs par jour en 2019.
4,5 en 2020.
3 aujourd'hui.

En sept ans, la desserte directe Béthune–Paris a été divisée par deux.

L'accident survenu en avril dernier sur un passage à niveau, qui a coûté la vie au conducteur du TGV, a imposé des mesures exceptionnelles. Nous rendons hommage à sa mémoire et nous entendons ces contraintes.

Mais ce qui devait être provisoire ne peut pas devenir permanent. Une situation exceptionnelle ne doit pas servir de prétexte à installer durablement une desserte dégradée. Le retour à la normale est possible : Lens, dont la desserte avait été réduite après un accident de passage à niveau, a retrouvé l'intégralité de ses liaisons directes le 1er septembre 2025.

Et nous refusons une autre réalité : considérer qu'un trajet avec correspondance à Lille ou à Arras serait équivalent à un TGV direct.

Ce n'est pas le même service.
Ce n'est pas la même fiabilité.
Ce n'est pas la même attractivité.

Pour un salarié, un étudiant, un chef d'entreprise ou un habitant qui doit rejoindre Paris, une correspondance supplémentaire signifie davantage de contraintes et davantage de risques de rupture dans le trajet.

Nous prenons acte des conclusions de la mission Bussereau (juillet 2026), qui reconnaissent la fonction d'aménagement du territoire des dessertes TGV et préconisent le maintien des dessertes actuelles pendant une phase de transition de trois à cinq ans. Nous demandons que Béthune en bénéficie pleinement.

Le TGV est un outil d'aménagement du territoire : il ne saurait desservir que les métropoles. L'égalité d'accès à la grande vitesse est une condition de la lutte contre les fractures territoriales. Notre territoire n'est pas un territoire périphérique que l'on peut progressivement déconnecter. Les Hauts-de-France sont structurés par plusieurs pôles urbains et économiques de tailles différentes, au sein desquels les villes moyennes comme Béthune jouent un rôle essentiel. Le maintien de connexions ferroviaires performantes entre ces différents pôles participe à cet équilibre régional.

Il est donc essentiel que nous restions connectés afin de permettre des déplacements réguliers entre Béthune et Paris et que notre gare continue d'attirer autant de voyageurs. La desserte TGV de Béthune doit donc être considérée à la hauteur de cette réalité, d'autant que, quasi quotidiennement, nous sommes sollicités par les décideurs économiques et les usagers pour réclamer plus de dessertes locales du TGV nous reliant directement à Paris.

Notre message est simple.

Nous ne laisserons pas notre territoire être décroché du réseau ferroviaire national. Nous ne demandons pas un privilège. Nous demandons le rétablissement de ce qui existait hier et le renforcement de ce dont nous aurons besoin demain. En effet, la marque TGV et la connexion directe à Paris participent au positionnement de notre territoire entre les grandes métropoles régionales et nationales.

Le territoire se développe. La desserte TGV doit suivre.

C'est pourquoi, après avoir salué l'engagement de la SNCF et de ses agents, et après avoir réaffirmé son attachement à un partenariat constructif, le Conseil communautaire demande :

- Le rétablissement immédiat de l'offre TGV directe Béthune–Paris qui existait en janvier 2026 (4 liaisons directes vers Paris et 5 au retour sur une journée ouvrée de référence), assorti d'un calendrier public de remise en service du matériel endommagé.

- Une trajectoire claire pour 2027, sans nouvelle baisse d'offre et avec pour objectif le retour aux 6 allers-retours quotidiens directs de 2019.

- Des horaires adaptés aux usages, permettant notamment de rejoindre Paris avant 9 heures et de rentrer à Béthune en fin de journée.

- La reconnaissance claire qu'une correspondance à Lille ou à Arras n'est pas l'équivalent d'un TGV direct. Si une correspondance devait subsister à titre temporaire, elle doit offrir un haut niveau de service : correspondance garantie, horaires cohérents, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, information voyageurs fiable.

- Un engagement de la SNCF et de l'État sur l'avenir de la desserte de Béthune et sa trajectoire pour les prochaines années, ainsi qu'une concertation préalable avec les élus avant toute évolution de l'offre.

- Que la gare de Béthune soit examinée au regard des dispositifs d'aménagement du territoire applicables aux dessertes TGV des villes moyennes, notamment la modulation des péages prévue dès le service annuel 2027, et que l'utilité collective de sa desserte soit pleinement prise en compte.

- Que les investissements réalisés sur le réseau ferroviaire des Hauts-de-France bénéficient réellement aux territoires, en matière de fiabilité, de qualité de service et de desserte, notamment dans la perspective du SERM.

- La mise en place d'un comité de suivi de la desserte de Béthune, réunissant la SNCF, la Région, l'Agglomération, l'Agence d'urbanisme de l'Artois et les représentants des usagers, sur la base de données de fréquentation actualisées.

Enfin, le Conseil communautaire réaffirme son attachement au maintien et au renforcement de la gare TGV de Béthune, outil essentiel pour les habitants, les entreprises et l'avenir économique de notre territoire.

Cette motion sera transmise au Premier ministre, au ministre chargé des Transports, aux présidents de la SNCF, de la Région Hauts-de-France et du Département du Pas-de-Calais. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

DEMANDE

- Le rétablissement immédiat de l'offre TGV directe Béthune–Paris qui existait en janvier 2026 (4 liaisons directes vers Paris et 5 au retour sur une journée ouvrée de référence), assorti d'un calendrier public de remise en service du matériel endommagé.

- Une trajectoire claire pour 2027, sans nouvelle baisse d'offre et avec pour objectif le retour aux 6 allers-retours quotidiens directs de 2019.

- Des horaires adaptés aux usages, permettant notamment de rejoindre Paris avant 9 heures et de rentrer à Béthune en fin de journée.

- La reconnaissance claire qu'une correspondance à Lille ou à Arras n'est pas l'équivalent d'un TGV direct. Si une correspondance devait subsister à titre temporaire, elle doit offrir un haut niveau de service : correspondance garantie, horaires cohérents, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, information voyageurs fiable.

- Un engagement de la SNCF et de l'État sur l'avenir de la desserte de Béthune et sa trajectoire pour les prochaines années, ainsi qu'une concertation préalable avec les élus avant toute évolution de l'offre.

- Que la gare de Béthune soit examinée au regard des dispositifs d'aménagement du territoire applicables aux dessertes TGV des villes moyennes, notamment la modulation des péages prévue dès le service annuel 2027, et que l'utilité collective de sa desserte soit pleinement prise en compte.

- Que les investissements réalisés sur le réseau ferroviaire des Hauts-de-France bénéficient réellement aux territoires, en matière de fiabilité, de qualité de service et de desserte, notamment dans la perspective du SERM.

- La mise en place d'un comité de suivi de la desserte de Béthune, réunissant la SNCF, la Région, l'Agglomération, l'Agence d'urbanisme de l'Artois et les représentants des usagers, sur la base de données de fréquentation actualisées.

Enfin, le Conseil communautaire réaffirme son attachement au maintien et au renforcement de la gare TGV de Béthune, outil essentiel pour les habitants, les entreprises et l'avenir économique de notre territoire.

Cette motion sera transmise au Premier ministre, au ministre chargé des Transports, aux présidents de la SNCF, de la Région Hauts-de-France et du Département du Pas-de-Calais.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,



GACQUERRE Olivier

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 15 OCT. 2026

Et de la publication le : 15 OCT. 2026

Le Président,



GACQUERRE Olivier